

SECURITE



Nous construisons le présent, vous façonnez l'avenir!



Renseignements et inscription:

01 44 64 88 95 / 05 90 41 69 65

contact@novundi-academy.com



« De la considération des obstacles naît l'échec, de la considération des moyens, la réussite »



Une formation innovante au service de l'efficacité!

« La rapide mutation des métiers de la sécurité et le nécessaire accompagnement des compétences qui en découlent, impliquent une **profonde évolution des modèles de formation.**

Plus que jamais, l'offre de formation doit être adaptée et spécialisée afin d'assurer un accompagnement efficace des agents tout au long de leur parcours professionnel.

Les formations doivent être spécifiques à leur cœur de métier et s'adapter à leurs contraintes, notamment de temps.

C'est pourquoi NOVUNDI ACADEMY a intégré les opportunités de la révolution numérique pour enrichir et diversifier ses approches formatives en proposant à tous à ses stagiaires de multiples solutions.

Personnalisation des dispositifs de formation, continuité et respect des contraintes économiques et logistiques des services, égalité d'accès à la formation...tels sont les objectifs des formations proposées par NOVUNDI ACADEMY.

Grâce au concours et à la collaboration d'intervenants qualifiés, spécialistes des métiers de la sécurité privée, de la sécurité incendie et du secourisme, partageant nos valeurs et notre approche de la formation, NOVUNDI ACADEMY apporte une expertise reconnue dans l'accompagnement de ces mutations profondes et accompagne les agents de sécurité de France métropolitaine et d'outre mer, dans la réalisation de tous leurs objectifs: accès à une qualification, évolution de carrière, développement des compétences...

Au quotidien, NOVUNDI ACADEMY innove pour vous apporter une nouvelle vision de la formation.

C'est grâce à votre confiance et votre fidélité que nous construisons ensemble le présent afin de mieux façonner l'avenir!

A très bientôt sur nos stages. »

L'équipe NOVUNDI

Sommaire:



Qui sommes nous?.....	p 3
Notre vision de la formation	p 4
Pourquoi choisir NOVUNDI ACADEMY.....	p 5
Financer votre formation	p 6
Sécurité – Gardiennage.....	p 8
CQP – APS	p 9
MAC CQP APS.....	p 11
Sensibilisation et prévention des risques terroristes.....	p 12
Sécurité incendie.....	p 13
SSIAP 1	p 14
SSIAP 1 – Recyclage	p 16
SSIAP 1 – Remise à niveau	p 17
SSIAP 2	p 18
SSIAP 2 – Recyclage	p 19
SSIAP 2 – Remise à niveau	p 20
SSIAP 3	p 21
SSIAP 3 – Recyclage	p 23
SSIAP 3 – Remise à niveau	p 24
EPI	p 25
Manipulation d’extincteurs.....	p 26
Secourisme	p 27
PSC1	p 28
PSC 1 – Recyclage	p 29
SST.....	p 30
SST – MAC	p 31
PSE1	p 32
PSE 1 – Recyclage	p 33
PSC2	p 34
PSC 2 – Recyclage	p 35
Habilitations électriques	p 36
HO- HOV – BO	p 37
HO – BS	p 38
BS – BE – HE	p 39
B1 – B1V – BC – BR	p 40
B2 – B2V	p 41

Qui sommes nous?

Depuis plusieurs années, **NOVUNDI ACADEMY** propose à tous, des formations dans les secteurs de la sécurité sureté, la sécurité incendie et le secourisme. L'offre de formation s'est ensuite enrichie dans d'autres secteurs généralistes tels que les habilitations électriques.

Chez NOVUNDI ACADEMY, 96 % des candidats réussissent leur formation et accèdent à une qualification.

Le secret ? Des formateurs expérimentés qui délivrent des enseignements de qualité et accompagnent les stagiaires au quotidien ; le tout dans une atmosphère conviviale.

Aujourd'hui, **NOVUNDI ACADEMY** est un acteur incontournable dans le secteur de la formation.



Notre vision de la formation

NOVUNDI ACADEMY c'est :



- L'alliance du conseil et de la formation
- Des interventions de qualité réalisées par des intervenants qualifiés et de grande renommée, possédant un sens éthique de la formation, rigoureusement sélectionnés et évalués
- Un engagement sur chacun des termes de nos propositions
- Un suivi personnalisé effectif de chacun des participants et un accès gratuit à notre plateforme de formation à distance, pour tous nos stagiaires, à l'issue de la formation



Pourquoi choisir NOVUNDJ ACADEMY?

→ ***Des formations de qualité adaptées et personnalisées afin de mieux répondre à vos besoins***

Fort de notre expérience dans le domaine de la formation et de la sécurité, nous proposons une large gamme de stages et des réponses individualisées sur mesure.

→ ***Une flexibilité qui nous permet de nous adapter aux contraintes des entreprises et des agents***

Nous intervenons dans nos locaux, mais aussi, dans les vôtres et selon vos disponibilités afin d'être au plus proche de vos problématiques.

→ ***Un réseau de formateurs qualifiés et compétents dans leurs domaines d'activité et présents sur toute la France et en outre-mer***

Nos formateurs sont sélectionnés selon leurs compétences, leurs expériences et leurs qualités pédagogiques. Notre réseau est présent sur toute la France et en outre mer, afin d'être au plus proche de vous et de vos besoins.

→ ***Des tarifs compétitifs***

Parce que "la sécurité, ça n'a pas de prix... mais ça a un coût" : nous vous proposons des tarifs attractifs et tous frais inclus par personne ou par groupe.

→ ***Une réactivité commerciale et pédagogique***

Nous nous engageons à répondre à vos questions et vous envoyer les devis, programmes de formation, convention sous 48 heures. Suite à la formation, recevez vos attestations de formations, titres et diplômes sous 72 heures.

→ ***Une pédagogie interactive et dynamique alliant théorie et pratique***

Une pédagogie adaptée est primordiale pour une bonne transmission des connaissances. Nous utilisons différents supports selon le stage proposé et nous privilégions surtout l'interactivité, la pratique et les mises en situation : c'est, à notre sens, ce qui garantit la transformation des connaissances acquises en compétences opérationnelles.

→ ***Un suivi et une veille réglementaire personnalisés***

Dans un contexte réglementaire en constante évolution, nous actualisons régulièrement nos connaissances, celles de nos intervenants et nous vous informons lors de mises à jour ou modifications des obligations.

→ ***Un contact privilégié et une gestion complète de vos démarches administratives***

Vous voulez un renseignement complémentaire ? Une question à poser ? Vous avez besoin d'une aide concernant les démarches administratives à effectuer pour une formation ? Contactez nous ! Nous pouvons répondre rapidement à vos questions et vous faciliter les démarches.

Financer votre formation

Vous êtes demandeur d'emploi?

Plusieurs acteurs financent les formations des demandeurs d'emploi souvent dans le cadre de partenariats et de cofinancements.

Avant toute démarche et engagement de la part du demandeur d'emploi, il est **indispensable de consulter le conseiller Pôle Emploi** dans le montage du projet de formation pour les prises en charge financières et les aspects administratifs.

Deux aspects sont à prendre en compte : les frais de formation et la rémunération (ou non) durant la formation.

Les frais de formations :

Une formation est payante. Des frais de déplacements, de transports y sont associés. Selon la formation suivie et en fonction du statut, une aide financière peut être accordée par:

- le conseil départemental
- la mairie
- l'association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGFIPH)
- la caisse d'allocations familiales (CAF)
- la caisse de retraite
- le **compte personnel de formation** : il peut être mobilisé en partie ou en totalité pour couvrir les frais liés à la formation. Pour créer son compte, il faut se rendre sur le site www.moncompteformation.gouv.fr





La rémunération pendant la formation :

Si vous êtes indemnisé au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) par pôle emploi, et après validation de votre projet de formation, **vous pouvez percevoir l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF) dans la limite de vos droits à indemnisation.**

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), les financements possibles seront des **stages de formation, agréés par l'Etat ou la Région.** Ils permettent aux demandeurs d'emploi qui ne remplissent pas les conditions d'attribution de l'ARE de bénéficier d'une formation rémunérée.

Vous êtes salarié ?

Vous avez accès à diverses possibilités de formation.

La formation peut être prise en charge au titre du CPF (compte personnel de formation), du CIF (congé individuel de formation) ou du plan de formation de votre entreprise.

Le CPF (compte personnel de formation) est un dispositif qui ouvre des droits à la formation pour tous les individus, dès l'âge de 16 ans, et les suit jusqu'à leur retraite. Le CPF est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante.

Le CIF (congé individuel de formation) est un dispositif qui permet au salarié de prendre un congé (pouvant être rémunéré) pour suivre la formation de son choix. Le stage choisi n'est pas nécessairement en rapport avec l'activité du salarié ou celle de l'entreprise. Le CIF permet de préparer une reconversion professionnelle ou d'accéder à un niveau supérieur de qualification.

Pendant la durée du congé, le contrat de travail est suspendu. Des conditions d'ancienneté sont exigées (de 12 à 36 mois selon le type de contrat et/ou la taille de l'entreprise).

Le plan de formation de votre entreprise: toutes les entreprises de plus de 20 salariés établissent des plans de formation qui recensent de manière annuelle les besoins en formation de leurs salariés. Si votre projet peut s'inscrire dans ce plan, il sera financé intégralement par votre entreprise. Parlez-en à votre direction ou aux représentants du personnel, et essayez de les convaincre du bien-fondé de votre projet.



Sécurité - Gardiennage

Réf: SECU001

CQP – APS **(Agent de prévention et de sécurité)**



Durée : 175 h (hors examen)

Public:

Toute personne souhaitant devenir agent de sécurité

Objectifs pédagogiques:

Permettre à chaque participant d'acquérir les compétences nécessaires au passage de l'examen CQP-APS et de se voir délivrer la carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

Contenu et thèmes abordés:

TRONC COMMUN : 41 H 00

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure : 5h
- Connaître les dispositions utiles du code pénal : 3h
- Comprendre l'application de l'article 73 du code de procédure pénale : 2h
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques : 2h
- Respecter la déontologie professionnelle : 4 h
- Mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS : 14 h
- Analyser les comportements conflictuels : 3h
- Résoudre un conflit : 2 h
- Transmettre des consignes : 2 h
- Réaliser une montée d'information: 4h

SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE : 134 H 00

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche : 2 h
- Connaître les dispositions utiles du code pénal : 2 h
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées : 1 h
- Evaluer les risques professionnels : 7 h
- S'initier au risque incendie : 7 h
- Maîtriser la gestion des alarmes : 7 h
- Protéger le travailleur isolé : 2 h
- Sensibilisation au risque électrique : 2 h
- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes : 45 mn
- Connaître les différentes menaces terroristes : 45 mn
- Connaître les niveaux de risque associés : 1 h
- Connaître les différents matériels terroristes : 1 h
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes : 1 h
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes : 1 h
- Entretenir sa culture de la sécurité : 30 mn
- Se protéger soi-même : 2h 30



Lien:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

EQP – APS (Suite)



Contenu et thèmes abordés (suite):

- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention : 2 heures
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger : 30 mn
- Maîtriser les notions de secourisme « tactique » : 1 h30
- Alerter les secours : 30 mn
- Analyser les comportements conflictuels: être capable de résoudre un conflit; être capable de gérer une situation conflictuelle : 9 h
- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes : 7 h
- Connaître les outils de transmission. Savoir transmettre des consignes : 2h
- Appliquer les techniques d'information et de communication. transmettre les consignes et les informations : 8 h
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS): 6 h
- Contrôler les accès : 9 h
- Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité : 9h
- Effectuer des rondes de surveillance et utiliser les systèmes de contrôle des rondes : 13h
- Comprendre l'application de l'article 73 du CPP dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS) : 7h
- Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation : 5h
- Identifier les acteurs d'un événement : 1h
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements : 1h
- Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité : 7h

Evaluation:

- **Evaluation Théorie** : Questions à choix unique de réponses
- **Evaluation Pratique** :

Le candidat sera validé à l'épreuve pratique au poste central de sécurité : il devra prendre en compte les différents matériels, renseigner les documents mis à sa disposition, prendre contact avec les agents en ronde et les situer sur le site. L'épreuve intègre une dégradation du contexte avec un incident à gérer, l'agent établira un compte rendu succinct de la situation donnée.

Le candidat sera également validé à l'épreuve pratique en situation de rondes avec anomalies qu'il devra relever et résoudre dans un délai raisonnable, et selon son niveau de compétences. Il devra être en contact permanent avec le PC de sécurité. A l'issue, l'agent établira également un compte-rendu succinct de la situation donnée.

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

1 400 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Réf: SECU002

MAC CQP – APS (Agent de prévention et de sécurité)



Durée:

- MAC CQP + SST : 31h
- MAC CQP APS seul : 24h

Public:

Titulaire de la carte professionnelle d'agent de prévention et de sécurité

Objectifs pédagogiques:

Permettre le maintien et l'actualisation des compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle.

Contenu et thèmes abordés:

CONTROLE DE CONNAISSANCE : Questionnaire de 10 questions + Correction

GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS : 7 HEURES

Intervenir face à une situation d'accident

CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE : 4 HEURES

Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle

COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES : 7 HEURES

Gérer les conflits/ Maitriser les mesures d'inspection-filtrage

COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES : PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES : 13 HEURES

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même / Protéger
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Maîtriser les notions de securisme « tactique »
- Alerter les secours



Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

408 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Sensibilisation et prévention aux risques terroristes



Durée: 7 heures

Public: Tout public

Objectifs pédagogiques:

- Mieux comprendre le risque terroriste et les bases de la sûreté
- Mettre en œuvre des mesures préventives et savoir les comportements attendus pour limiter les risques.
- Réagir efficacement en situation réelle

Contenu et thèmes abordés:

Définir les risques terroristes :

- Connaître son danger, sa menace
- Connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme
- Connaître les différents matériels des terroristes
- Prévenir les actes terroristes :

Détecter et Prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes

Réagir face à une attaque :

- Se protéger soi-même
- Protéger les autres
- Alerter les forces de l'ordre
- Secourir (sensibilisation au secourisme)

Evaluation:

OCU sur 15 questions – Evaluation Pratique – Attestation de stage

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

650 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter



Sécurité Incendie

SSJAP 1

(Agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes)



Durée: 70 h (hors examen)

Public:

Tout agent dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).

Objectifs pédagogiques:

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie
- Assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Contenu et thèmes abordés:

1ère partie : Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu

2ème partie : Sécurité incendie

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Evacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Eclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

3ème partie : Installations techniques

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

SSIAP 1 (Suite)



4ème partie : Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants



5ème partie : Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

Evaluation:

- Epreuves écrites (QCM) et pratiques (ronde avec anomalies et sinistres)

L'examen se déroule devant un jury présidé par le Directeur Départemental des Services et de Secours ou son représentant.

- Certificat de qualification SSIAP 1 délivré par le Ministère de l'Intérieur

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

1 100 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

SSIAP 1 Recyclage



Durée: 14 heures

Public:

Titulaire du diplôme SSIAP 1 de moins de 3 ans ou recyclé depuis moins de 3 ans et en activité (au moins 1607 heures dans les 36 derniers mois)

Objectifs pédagogiques:

Maintenir et actualiser les connaissances théoriques et pratiques liées aux établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur dans le domaine de la sécurité incendie

Contenu et thèmes abordés:

1ère partie : La prévention

- Évolution de la réglementation
- QCM « blanc »

2ème partie : Les moyens de secours

- Les agents extincteurs
- Le SSI
- Les moyens de secours

3ème partie : Mise en situation d'intervention

- L'action face à différents contextes (les fumées, l'évacuation des occupants, la levée de doute ...)
- Exercices d'extinction sur feux réels (manipulation extincteurs et RIA)
- Cas concrets



Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

270 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

SSJAP 1 Remise à niveau



Durée: 21 heures

Public:

Titulaires du diplôme ERP/IGH 1 et les personnes titulaires du diplôme SSIAP 1 ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes durant les 36 derniers mois.

Objectifs pédagogiques:

Maintenir et actualiser les connaissances théoriques et pratiques liées aux établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur dans le domaine de la sécurité incendie

Contenu et thèmes abordés:

1ère partie : Rappel :

- Fondamentaux de sécurité / Évacuation des occupants / Accessibilité et mise en service des moyens de secours /
- Principes généraux

2ème partie : La prévention

- Évolution de la réglementation / Accessibilité au public

3ème partie : Les moyens de secours

- Les agents extincteurs / Le SSI / Les moyens de secours

4ème partie : Mise en situation d'intervention

- L'action face à différents contextes (les fumées, l'évacuation des occupants, levée de doute ...)
- Exercices d'extinction sur feux réels (manipulation extincteurs et RIA)
- Cas concrets

5ème partie : Exploitation du PC Sécurité

- Fonctionnement d'un poste de sécurité / appel, accueil et guidage des secours publics

6ème partie : Ronde de sécurité et surveillance des travaux

- Objectif de la ronde / Modalité de réalisation / Contrôle des rondes et renseignement de la main courante
- Utilisation des moyens de communication mobiles / Mesures adaptées de protection des travaux.



Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

350 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

SSIAP 2 (Chef d'équipe sécurité incendie et d'assistance a personnes)



Durée: 77 heures

Public:

Tout collaborateur dont la mission est d'assurer la responsabilité d'une équipe de sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou d'un immeuble de grande hauteur (IGH)

Objectifs pédagogiques:

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie pour être capable d'animer et diriger une équipe d'agents de sécurité, d'exploiter un poste central de sécurité et les différents équipements, et de mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens

Contenu et thèmes abordés:

1ère partie : Rôles et missions du chef d'équipe

- gestion de l'équipe de sécurité
- management de l'équipe de sécurité
- organisation d'une séance de formation
- gestion des conflits - évaluation de l'équipe
- information de la hiérarchie
- application des consignes de sécurité
- gestion des incidents techniques
- délivrance du permis feu

2ème partie : Manipulation des systèmes de sécurité incendie

- système de détection incendie
- système de mise en sécurité
- installations fixes d'extinction automatique

3ème partie : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie

- réglementation du Code du travail
- commissions de sécurité et commission d'accessibilité

4ème partie : chef du poste central de sécurité en situation de crise

- gestion du poste central de sécurité
- conseil technique aux services de secours

Evaluation:

-Epreuves écrites (QCM) et orales (animation d'une séquence pédagogique) et pratiques (gestion du PC en situation de crise).

-Certificat de qualification SSIAP 2 délivré par le Ministère de l'Intérieur



Lien:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

1 200 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

SSIAP 2 Recyclage



Durée: 14 heures

Public:

Titulaires du diplôme SSIAP 2 de moins de 3 ans ou recyclé depuis moins de 3 ans et en activité (au moins 1607 heures dans les 36 derniers mois)

Objectifs pédagogiques:

Maintenir et actualiser les connaissances théoriques et pratiques liées aux établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur dans le domaine de la sécurité incendie, d'exploiter un PC de sécurité et mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens

Contenu et thèmes abordés:

1ère partie : La prévention

- Évolution de la réglementation / QCM « blanc »

2ème partie : Les moyens de secours

- Les agents extincteurs / Le SSI / Les moyens de secours

3ème partie : Gestion du PC Sécurité

- Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours/
- Gestion d'une évacuation
- Compte-rendu à la hiérarchie

4ème partie : Organisation d'une séance de formation

- Les méthodes pédagogiques : pratiques de l'animation
- Déroulement chronologique d'une séance

5ème partie : l'équipe de sécurité incendie

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
- Gérer les conflits
- Gestion des documents administratifs

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel



Lien:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

Tarif:

250 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

SSIAP 2 Remise à niveau



Durée: 21 heures

Public:

Titulaire du diplôme ERP/IGH 2 ou titulaires du diplôme SSIAP 2 ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes durant les 36 derniers mois.

Objectifs pédagogiques:

Maintenir et actualiser les connaissances théoriques et pratiques liées aux établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur dans le domaine de la sécurité incendie, d'exploiter un PC de sécurité et mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens

Contenu et thèmes abordés:

1ère partie : La prévention

- Fondamentaux de sécurité / Évacuation des occupants
- Accessibilité et mise en service des moyens de secours / Principes généraux de sécurité

2ème partie : Mise en situation d'intervention

- Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime / Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle / Levée de doute / Utilisation des moyens de communication mobiles

3ème partie : La prévention

- Évolution de la réglementation / QCM « blanc »

4ème partie : Les moyens de secours

- Les agents extincteurs / Le SSI / Les moyens de secours

5ème partie : Gestion du PC Sécurité

- Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours / Gestion d'une évacuation
- Compte-rendu à la hiérarchie

6ème partie : Organisation d'une séance de formation

- Les méthodes pédagogiques : pratiques de l'animation
- Déroulement chronologique d'une séance

7ème partie : l'équipe de sécurité incendie

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent / Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
- Gérer les conflits / Gestion des documents administratifs



Lien:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

300 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

SSIAP 3

(Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes)



Durée: 224 h (hors examen)

Public:

Titulaires du diplôme SSIAP 2 ou ERP2 ou IGH2 pouvant justifier de 3 ans d'expérience de la fonction (attestée par l'employeur ou le contrat de travail) ou titulaires d'un diplôme de niveau 4 et désirant exercer un emploi de Chef de service.

Objectifs pédagogiques:

Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie, à la prévention dans les ERP ou IGH et à l'entretien des matériels et moyens de secours pour qu'ils soient capable :

- de diriger une équipe d'agents de sécurité incendie,
- de manager un service de sécurité,
- de conseiller un chef d'établissement en matière de sécurité incendie,
- de participer à la gestion des risques quotidiens et lors de travaux,
- d'assurer la correspondance avec les commissions de sécurité,
- d'effectuer le suivi budgétaire du service et le suivi des obligations de contrôle et d'entretien.

Contenu et thèmes abordés:

1ère partie : Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu
- Mise en œuvre des moyens d'extinction

2ème partie : La sécurité incendie et les bâtiments

- Matériaux de construction
- Etudes de plans
- Outils d'analyse

3ème partie : La réglementation incendie

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des bâtiments
- Dispositions constructives et techniques
- Moyens de secours
- Visites
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées



Lien:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

SSJAP 3 (Suite)



4ème partie : Gestion des risques

- Analyse des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

5ème partie : Conseil au chef d'établissement

- Information de la hiérarchie
- Veille réglementaire

6ème partie : Correspondant des commissions de sécurité

Les commissions de sécurité

7ème partie : Le management de l'équipe de sécurité

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Notions de droit du travail
- Notions de droit civil et pénal

8ème partie : Le budget du service sécurité

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance

Evaluation:

-Epreuves écrites (QCM et étude de cas) et orale (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service).

L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

-Certificat de qualification SSIAP3 délivré par le Ministère de l'Intérieur

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

3 200 euros TTC / pers

(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

SSIAP 3 Recyclage



Durée: 21 heures

Public:

Titulaires du diplôme SSIAP 3 de moins de 3 ans ou recyclé depuis moins de 3 ans et en activité (au moins 1607 heures dans les 36 derniers mois)

Objectifs pédagogiques:

- Maintenir et actualiser les connaissances théoriques et pratiques liées aux établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur dans le domaine de la sécurité incendie,
- Exploiter un PC de sécurité et mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens

Contenu et thèmes abordés:



Séquence 1 : Réglementation

- Evolution des textes réglementaires.
- Règlement de sécurité dans les ERP/ Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales,
- Règlement de sécurité dans les IGH/ Rappel des textes sur les moyens de secours,
- Rappel sur le code du travail/ Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP/ Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié,

Séquence 2 : Notion de droits civil et pénal

- Les Codes Civil et Pénal/ La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et responsabilité pénale/ Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Séquence 3 : Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité/ Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques : obligation de moyens et obligation de résultat
- Différents types de contrats : "prédictifs", "préventifs", "correctifs" ou "curatifs"
- Normalisation/ Analyse critique et retours d'expérience

Séquence 4 : Etude de cas : Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement

Séquence 5 : L'accessibilité des personnes handicapées

Séquence 6 : Analyse des risques

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

400 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter

SSIAP 3 Remise à niveau



Durée: 35 heures

Public:

Titulaire du diplôme ERP/IGH 3 ou titulaires du diplôme SSIAP 3 ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes durant les 36 derniers mois.

Objectifs pédagogiques:

- Maintenir et actualiser les connaissances théoriques et pratiques liées aux établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur dans le domaine de la sécurité incendie,
- Exploiter un PC de sécurité et mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens

Contenu et thèmes abordés:



Séquence 1 : Réglementation

- Evolution des textes réglementaires
- Règlement de sécurité dans les ERP : Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH/ Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail/ Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP/ Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Séquence 2 : Notion de droits civil et pénal

- Les Codes civil et pénal / La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et responsabilité pénale/ Le délit de mise en danger de la vie d'autrui
- Cette séquence vise à apporter une culture générale en matière d'environnement juridique

Séquence 3 : Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité/ Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques : les contrats avec obligation de moyens / les contrats avec obligation de résultat
- Différents types de contrats : le contrat de types "prédictifs" / "préventifs" / "correctifs" ou "curatifs"
- Normalisation / - Analyse critique et retours d'expérience

Séquence 4 : Etude de cas

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement
- Rappel de la méthode / Lecture de plan / Matériels et documentation recommandés / Les règlements de sécurité
- Plans
- Application Rédaction d'une notice technique de sécurité

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

400 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter

Équipier de première intervention (EPJ)



Durée: 7 heures

Public:

Personnel d'entreprise, de Mairie, d'Administration, entreprise soumise au code du travail...

Objectifs pédagogiques:

Alerter les secours et combattre un début d'incendie

Formation obligatoire relevant des articles R4227-28 et 39, 231-3-1 du code du travail et de la règle R6 APSAD

Contenu et thèmes abordés:

Théorie :

- La combustion
- Les différentes classes de feux
- Les causes et les modes de propagation des incendies
- Les agents extincteurs
- L'évacuation

Pratique :

- Présentation et description du matériel de première intervention
- Mise en œuvre du matériel (extincteurs, robinet incendie armé)
- Méthodes d'attaque sur différents feux réels

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

400 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Manipulation d'extincteurs



Durée: 3 heures

Public:

Personnel d'entreprise, de Mairie, d'Administration, entreprise soumise au code du travail...

Objectifs pédagogiques:

Savoir utiliser un extincteur afin de combattre un début d'incendie.

Formation obligatoire relevant des articles R4227-28 et 39 du code du travail et de la règle R6 APSAD

Contenu et thèmes abordés:

Théorie :

- Les éléments du triangle du feu
- Les classes de feux
- Les agents extincteurs
- Les modes et procédés d'extinction

Pratique :

- Présentation des différents types d'extincteurs
- Les différents modes de fonctionnement
- Manipulation sur feu réel (bac à feu écologique)

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

400 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)



Secourisme

PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1)



Durée: 7 heures

Public:

Tout public

Objectifs pédagogiques:

- Intervenir efficacement dans une situation d'urgence, en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours organisés.
- Acquérir les connaissances essentielles pour secourir un blessé.

Obligation de formation relevant des articles R4224-15 et 16 du code du travail, R6311-15 du code de la santé publique, décret n°2007-705 et arrêté du 24 juillet 2007.

Contenu et thèmes abordés:

La protection :

- La protection Les dégagements d'urgence
- Le signal d'alerte aux populations
- L'alerte

La victime s'étouffe :

La désobstruction des VA chez l'adulte/ La désobstruction des VA chez le nourrisson/ Obstruction partielle des voies aériennes

La victime saigne abondamment :

- La compression locale/ Le saignement par la bouche, le nez ou autre
- Cas concrets de synthèse

La victime est inconsciente : La position latérale de sécurité

La victime ne respire pas :

- La Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) et l'utilisation du DAE chez l'adulte
- La RCP chez l'enfant et le nourrisson
- Cas concrets de synthèse

La victime se plaint d'un malaise

- La victime se plaint après un traumatisme : La plaie grave/ La plaie simple/ La brûlure/ Les brûlures particulières/
- Le traumatisme du dos, du cou et/ou de la tête/ Le traumatisme de membre

Cas concrets de synthèse

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

90 euros TTC / pers

(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter

PSE1 Recyclage



Durée: 7 heures

Public:
Tout public

Objectifs pédagogiques:

- Intervenir efficacement dans une situation d'urgence, en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours organisés.
 - Acquérir les connaissances essentielles pour secourir un blessé.
- Obligation de formation relevant des articles R4224-15 et 16 du code du travail, R6311-15 du code de la santé publique, décret n°2007-705 et arrêté du 24 juillet 2007*

Contenu et thèmes abordés:

La protection :

- La protection Les dégagements d'urgence
- Le signal d'alerte aux populations
- L'alerte

La victime s'étouffe :

La désobstruction des VA chez l'adulte/ La désobstruction des VA chez le nourrisson/ Obstruction partielle des voies aériennes

La victime saigne abondamment :

- La compression locale/ Le saignement par la bouche, le nez ou autre
- Cas concrets de synthèse

La victime est inconsciente : La position latérale de sécurité

La victime ne respire pas :

- La Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) et l'utilisation du DAE chez l'adulte
- La RCP chez l'enfant et le nourrisson
- Cas concrets de synthèse

La victime se plaint d'un malaise

- La victime se plaint après un traumatisme : La plaie grave/ La plaie simple/ La brûlure/ Les brûlures particulières/
- Le traumatisme du dos, du cou et/ou de la tête/ Le traumatisme de membre

Cas concrets de synthèse

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

90 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter

SST (Sauveteur secouriste du travail)



Durée: 14 heures

Public:

Toute personne susceptible d'intervenir en qualité de "Secouriste" dans l'entreprise

Objectifs pédagogiques:

- Permettre aux entreprises de se conformer au code du travail.
- Inculquer les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence. –
- Alerter les secours compétents dans l'entreprise.

Obligation de formation relevant des articles R4224-15 et 16 du code du travail, R6311-15 du code de la santé publique, décret n°2007-705, arrêté du 2 mai 2005 et arrêté du 234 juillet 2007 – Référentiel INRS du 21 décembre 2018

Contenu et thèmes abordés:

Protéger : la phase d'analyse/ la phase d'action/ effectuer un dégagement d'Urgence

Examiner : déceler une urgence vitale

Faire alerter ou alerter : Qui alerter/ comment/ quel message transmettre

Secourir : effectuer l'action appropriée à l'état de la victime :

- la victime saigne abondamment
- la victime s'étouffe
- la victime se plaint d'un malaise
- la victime se plaint de brûlures
- la victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- la victime ne répond pas, elle respire
- la victime ne répond pas, elle ne respire pas (DAE)

Situations inhérentes aux risques spécifiques

Evaluation:

La carte S.S.T. est délivrée aux stagiaires qui ont satisfait au contrôle du comportement. (recyclage tous les 2 ans).

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

199 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Lien:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter

SST – MAC *(Maintenance et actualisation des compétences)*



Durée: 7 heures

Public:

Toute personne ayant suivi la formation initiale SST

Objectifs pédagogiques:

- Maintenir les compétences du SST telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation de initiale.

Obligation de formation relevant des articles R4224-15 et 16 du code du travail, R6311-15 du code de la santé publique, décret n°2007-705, arrêté du 2 mai 2005 et arrêté du 234 juillet 2007 – Référentiel INRS du 21 décembre 2018

Contenu et thèmes abordés:

1ère partie : révision des gestes d'urgence

2ème partie – Actualisation de la formation :

- aux risques de l'entreprise ou de l'établissement
- aux modifications du programme

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

150 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

PSE1

(Premier secours en équipe de niveau 1)



Durée: 35 heures

Public:

Toute personne (> 16 ans) désirant avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme ou d'une association dont le secourisme est une de ses activités reconnues par l'état.

Objectifs pédagogiques:

Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours seul ou au côté d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de 1er secours, pour préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée d'un renfort.

Obligation de formation relevant des articles R4224-15 et 16 du code du travail, R6311-15 du code de la santé publique, décret n°2007-705.

Contenu et thèmes abordés:

- Le secouriste
- La chaîne des secours
- La sécurité
- L'alerte
- L'obstruction brutale des voies aériennes
- Les hémorragies externes
- L'inconscience
- L'arrêt cardio-respiratoire
- La défibrillation automatisée externe
- Les détresses vitales
- Les malaises et la maladie
- Les accidents de la peau
- Les traumatismes des os et des articulations
- La noyade
- La surveillance et l'aide au déplacement

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

Evaluation: Tout au long de la formation (recyclage tous les 2 ans)

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

250 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

PSE1 Recyclage



Durée: 7 heures

Public:

Toute personne ayant effectué une formation Initiale PSE 1

Objectifs pédagogiques:

Maintenir, actualiser et perfectionner les connaissances techniques dans le domaine des premiers secours en équipe.

Obligation de formation relevant des articles R4224-15 et 16 du code du travail, R6311-15 du code de la santé publique, décret n°2007-705.

Contenu et thèmes abordés:

- Le secouriste
- La chaîne des secours
- La sécurité
- L'alerte
- L'obstruction brutale des voies aériennes
- Les hémorragies externes
- L'inconscience
- L'arrêt Cardio-Respiratoire
- La défibrillation automatisée externe
- Les détresses vitales
- Les malaises et la maladie
- Les accidents de la peau
- Les traumatismes des os et des articulations
- La noyade
- La surveillance et l'aide au déplacement

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

Evaluation: Tout au long de la formation

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

250 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

PSE2

(Premier secours en équipe de niveau 2)



Durée: 35 heures

Public:

Toute personne titulaire du PSE 1, et qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile. .

Objectifs pédagogiques:

Être capable de prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres, et de mettre en œuvre une conduite appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique, avec du matériel de premiers secours, au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques.

Contenu et thèmes abordés:

1. L'équipier-secouriste
2. Hygiène et asepsie
3. Les bilans
4. Les atteintes liées aux circonstances
5. Les affections spécifiques
6. Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
7. Les pansements et les bandages
8. Les immobilisations
9. Les relevages
10. Les brancardages et le transport
11. Les situations avec de nombreuses victimes
12. Synthèse

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter

Évaluation: Tout au long de la formation (recyclage tous les 2 ans)

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

250 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

PSE2 Recyclage



Durée: 6 heures

Public:

Titulaire du PSE 2 ou équivalent

Objectifs pédagogiques:

- Actualiser, maintenir, et perfectionner les connaissances techniques dans le domaine des premiers secours conformément à l'arrêté du 24 mai 2000 et un l'instruction 1834331J.
- Maintenir les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Contenu et thèmes abordés:

Programme Année 2019 (conformément à l'instruction 1834331J) :

- ACR adulte ;
- Les hémorragies externes ;
- L'accident vasculaire cérébral ;
- La douleur thoracique non traumatique ;
- Les gelures ;
- Les traumatismes du bassin ;
- Les traumatismes du dos et du cou ;
- La contention pelvienne ;
- La mesure de la glycémie capillaire ;
- Le pansement compressif et le pansement imbibé de substance hémostatique.

Programme optionnel :

- ACR chez l'adulte en sauveteur isolé ;
- Le malaise hypoglycémique chez le diabétique ;
- La prise en charge du nouveau-né à la naissance ;
- Le syndrome de suspension ;
- Les victimes d'explosion ;
- Le soin au cordon ombilical.

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

250 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Lien:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter



Habilitations électriques

Habilitation électrique personnel non électricien HO-HOV-B0 – Exécutant



Durée: 7 heures

Public:

Toute personne non-électricien qui opère dans des zones où existent des risques électriques.

Objectifs pédagogiques:

Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique.

Obligation de formation relevant des articles R4544-9 et 10 du Code du travail, R4544-3 du code du travail, en exigence réglementaire avec la norme NF C18-510 et en accord avec le décret n°88-1056 du 14/11/1988, art.48-1

Contenu et thèmes abordés:

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité
- Notions sur les grandeurs de base Les dangers de l'électricité
- Les niveaux d'habilitation Les documents applicables
- Les moyens de protection Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Contrôle individuel des connaissances
- Application sur une installation type (maquette pédagogique)
- Travaux pratiques et évaluation pratique sur site du stagiaire

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous consulter

Evaluation:

A l'issue de la formation en salle pour les exécutants, un avis et un titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur.

Recyclage tous les 3 ans

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

230 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Habilitation Electrique H0-BS Chargé d'intervention Elémentaire



Durée: 14 heures

Public:

Toute personne non-électricien qui opère dans des zones où existent des risques électriques.

Objectifs pédagogiques:

Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique.

Obligation de formation relevant des articles R4544-9 et 10 du code du travail, R4544-3 du code du travail, en exigence réglementaire avec la norme NF C18-510 et en accord avec le décret n°88-1056 du 14/11/1988, art.48-1.

Contenu et thèmes abordés:

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité
- Notions sur les grandeurs de base
- Les dangers de l'électricité
- Les niveaux d'habilitation
- Les documents applicables
- Les moyens de protection
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Contrôle individuel des connaissances
- Application sur une installation type (maquette pédagogique)
- Travaux pratiques et évaluation pratique sur site du stagiaire

Evaluation:

A l'issue de la formation en salle pour les exécutants, un avis et un titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur.

Recyclage tous les 3 ans

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

420 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter

Habilitation Electrique BE Manoeuvre et HE Manoeuvre (BS – BE- HE)



Durée: 14 heures

Public:

Personnel d'exploitation ou d'entretien non électricien appelé à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement et de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques. Il a reçu préalablement une formation en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées.

Objectifs pédagogiques:

Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement simples, des manœuvres dans le respect des textes réglementaires..

Contenu et thèmes abordés:

- Présentation et évolution de la réglementation en électricité.
- Notions sur les grandeurs de base Les dangers de l'électricité
- Les zones à risque électrique
- Les niveaux d'habilitation
- Les documents applicables
- Les moyens de protection
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Contrôle individuel des connaissances
- Application sur une installation type (maquette pédagogique)
- La distribution électrique Le matériel électrique
- Les EPI La mise en sécurité
- Les procédures d'intervention BS.O21

Evaluation:

A l'issue de la formation en salle pour les exécutants, un avis et un titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur.

Recyclage tous les 3 ans

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

420 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter

Réf: SECU027

Habilitation Electrique Personnel Electricien B1-B1V-BC-BR Exécutant électricien – Chargé de consignation – Chargé d'intervention générale



Durée: 21 heures

Public:

Personnel electricien travaillant dans un environnement des risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre électrique et/ou des manœuvres permises.

Objectifs pédagogiques:

- Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique
- Connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité.

Contenu et thèmes abordés:

Test de connaissance en électricité (si le niveau n'est pas suffisant la personne ne pourra suivre la formation)

Module tronc commun n°2 :

- les effets du courant électrique sur le corps humain
- les noms et les limites des différents domaines de tension
- les zones d'environnement et donner leurs limites
- le principe d'une habilitation
- la définition des symboles d'habilitation
- les rôles de chacun les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole ...)
- les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13
- la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'article 13

Module intervention bt générales (br)

Module Intervention Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B1,B1V)

Evaluation:

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances (note minimale 12/20), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

Recyclage tous les 3 ans

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

600 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter

Habilitation Electrique B2-B2V Chargé de travaux



Durée: 21 heures

Public:

Toute personne non-électricien qui opère dans des zones où existent des risques électriques

Objectifs pédagogiques:

- Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique
- Connaître les dangers de l'électricité
- Mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité

Contenu et thèmes abordés:

Test de connaissance en électricité (si le niveau n'est pas suffisant la personne ne pourra suivre la formation)

Module tronc commun n°2 :

- les effets du courant électrique sur le corps humain les noms et les limites des différents domaines de tension
- les zones d'environnement et donner leurs limites
- le principe d'une habilitation
- la définition des symboles d'habilitation
- les rôles de chacun les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole ...)
- les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13
- la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'article 13.

Module intervention exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (b2,b2v)

Evaluation:

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances (note minimale 12/20), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.
Recyclage tous les 3 ans

Méthodes pédagogiques:

- Alternance d'apports théoriques, travaux pratiques et mises en situation
- Elaboration avec chaque stagiaire d'un plan de progression individuel

Tarif:

600 euros TTC / pers
(A partir de 3 inscrits: nous consulter)

Lieu:

Baie Mahault

Dates:

Nous
consulter



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, vous pouvez imprimer ce bulletin et nous le retourner à l'adresse suivante :

NOVUNDI ACADEMY
10-11 rue des hibiscus – Moudong centre – ZI de Jarry
97 122 Baie Mahault - GUADELOUPE
Tél : 05 90 41 69 65 - Fax : 05 90 65 05 68
Courriel : contact@novundi-academy.com

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : Port : Fax :
E-Mail : :
Situation professionnelle actuelle :
 Etudiant Sans emploi
 Salarié du secteur privé : - Profession :
- Employeur :
 Secteur public – contractuel :
-Fonctions :
-Administration de rattachement :
Situation de famille* : Célibataire En concubinage / Marié Divorcé/ séparé
Si en couple, profession du conjoint* :
Niveau d'études:.....

FORMATION CHOISIE :

•Code/ référence du stage :Tarif :
Intitulé :
•Code/ référence du stage :Tarif :
Intitulé :
•Frais d'inscription : 55 euros

Soit un TOTAL de :Euros TTC*
*NOVUNDI ACADEMY n'est pas assujetti à la TVA – Art 293 B du CGI)

PAIEMENT :

Je règle la somme due par :
 Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de NOVUNDI ACADEMY – paiement en une fois
 Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de NOVUNDI ACADEMY – paiement en plusieurs fois (prendre contact avec NOVUNDI ACADEMY pour en connaître les modalités)
 Virement bancaire ou postal (paiement en une fois)

Toute inscription vaut acceptation des conditions générales de vente

Date et lieu :

Signature :

N'oubliez pas de joindre une photocopie de votre carte nationale d'identité et ou de votre passeport en cours de validité

Conditions générales de vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE NOVUNDI ACADEMY FORMATIONS INTER

1. PRÉSENTATION :

NOVUNDI ACADEMY est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 10- 11 rue des hibiscus – Moudong centre – ZI de Jarry – 97 122 Baie Mahault - GUADELOUPE (France).

NOVUNDI ACADEMY développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra à destination des administrations publiques et des entreprises privées, des formations ouvertes et à distance à destination des particuliers ainsi que des études et du conseil opérationnel aux administrations et aux entreprises (l'ensemble des prestations NOVUNDI ACADEMY étant ci-après dénommée "l'offre de services NOVUNDI ACADEMY » ou "l'offre de services").

2. OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION :

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent aux formations inter quelle qu'en soit la durée, proposées et dispensées par NOVUNDI ACADEMY : formations sur catalogue (ou équivalent) dispensées auprès de tout client professionnel et /ou particulier, et réalisé dans les locaux de NOVUNDI ACADEMY et/ ou les locaux mis à disposition par NOVUNDI ACADEMY.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de NOVUNDI ACADEMY, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elles auront pu être portées à sa connaissance.

Le fait que NOVUNDI ACADEMY ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents ainsi que par lui-même. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de NOVUNDI ACADEMY, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS :

Une fois l'inscription validée, NOVUNDI ACADEMY fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi.

Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à NOVUNDI ACADEMY un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation, cycle ou parcours en même temps que la facture.

4. PRIX, FACTURATION :

Tous nos prix indiqués sont nets. NOVUNDI ACADEMY n'est pas assujéti à la TVA conformément à l'article 293 B du CGI.

Pour toute inscription, des frais d'inscription d'un montant de 55 euros sont facturés en sus du tarif de la (les) formation(s).

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de NOVUNDI ACADEMY.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. Sauf avis contraire exprimé à l'inscription, ils sont facturés en sus.

Les prix ne comprennent pas les éventuels frais d'hébergement et de transports.

Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en entier.

L'acceptation de NOVUNDI ACADEMY étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, NOVUNDI ACADEMY se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

5. REGLEMENT : DELAIS ET MODALITES

Lorsque le client est un particulier :

Un acompte de 30 % est versé à la commande.

Cet acompte restera acquis à NOVUNDI ACADEMY si le client renonce finalement à la formation.

Le complément est dû, sans délai, à réception des différentes factures émises et au plus tard, 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas de non-paiement intégral 15 jours avant le début de la formation ou de toute facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 3 jours ouvrables, NOVUNDI ACADEMY se réserve la faculté de disposer de la place retenue par le client et de suspendre toute autre formation en cours et /ou à venir, les éventuelles corrections d'exercices et la remise d'éventuels travaux ainsi que l'accès à la hotline de suivi personnalisé à distance y compris dans le cadre d'autres dispositifs de formation.

Dans une telle éventualité, aucun remboursement ne sera effectué et le montant de la facture reste dû.
Le règlement est accepté par virement et chèque bancaires.
En cas de règlement par chèque, la validation de l'inscription est subordonnée au bon encaissement de ce dernier.
Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.
En cas de retard de paiement, des pénalités seront dues telles que définies à l'article 6 des présentes CGV.

Lorsque le client est une entreprise privée :

Un acompte de 30 % est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à NOVUNDI ACADEMY si le client renonce à la formation.
Le complément est dû, sans délai, à réception des différentes factures émises et au plus tard, 15 jours ouvrés avant le début de la formation.
En cas de non-paiement intégral 15 jours avant le début de la formation ou de toute facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 3 jours ouvrables, NOVUNDI ACADEMY se réserve la faculté de disposer de la place retenue par le client et de suspendre toute autre formation en cours et /ou à venir, les éventuelles corrections d'exercices et la remise d'éventuels travaux ainsi que l'accès à la hotline de suivi personnalisé à distance y compris dans le cadre d'autres dispositifs de formation.
Dans une telle éventualité, aucun remboursement ne sera effectué et le montant de la facture reste dû.
Le règlement est accepté par virement et chèque bancaires.
En cas de règlement par chèque, la validation de l'inscription est subordonnée au bon encaissement de ce dernier.
Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.
En cas de retard de paiement, des pénalités seront dues telles que définies à l'article 6 des présentes CGV.

Lorsque le client est une administration publique :

Sauf convention contraire, le paiement comptant doit être effectué par le client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture.
Le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal, mandat administratif.
Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.
En cas de retard de paiement, des pénalités seront dues telles que définies à l'article 6 des présentes CGV.

Cas du règlement par un OPCA ou Pôle emploi :

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend ou pôle emploi, il lui appartient :
-de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
-de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
-de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.
Si l'OPCA ou pôle emploi ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.
Si NOVUNDI ACADEMY n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA ou pôle emploi 30 jours avant le 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage et devra régler le montant correspondant au moins 15 jours avant le début de la formation.
En cas de retard de paiement, des pénalités seront dues dans les conditions telles que définies par l'article 6 des présentes CGV.

6. PENALITES DE RETARD :

En cas de retard de paiement, NOVUNDI ACADEMY pourra suspendre toutes les commandes en cours et à venir, la correction d'éventuels exercices ou la remise d'éventuels travaux, désactiver l'accès au(x) module(s) E-learning, ou à la plateforme de suivi personnalisé à distance sans préjudice de toute autre voie d'action.
Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à :
-10 % du montant total des sommes dues par le client à partir du 1er jour de retard ;
-30 % du montant total des sommes dues par le client à partir du 20ème jour de retard ;
-50% du montant total des sommes dues par le client à partir du 30ème jour de retard.
La notion de retard de paiement s'apprécie conformément aux délais de paiement définis par l'article 5 des présentes CGV.
NOVUNDI ACADEMY aura la faculté de suspendre son offre de service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client, sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à NOVUNDI ACADEMY.
Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.
NOVUNDI ACADEMY se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

7. REFUS DE COMMANDE :

Dans le cas où un client passerait une commande à NOVUNDI ACADEMY, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), NOVUNDI ACADEMY pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Pour le cas où un acompte ou le montant total du prix de la formation que NOVUNDI ACADEMY refuse d'honorer aurait été versé, les sommes ainsi versées pourront être conservées par NOVUNDI ACADEMY aux fins de paiement, par compensation, des factures non réglées par le client et des éventuelles pénalités de retard.

8. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Annulation par le client :

Tout acompte versé est acquis au profit de NOVUNDI ACADEMY.

En outre,

- 50% du prix de la formation est dû, de plein droit, à NOVUNDI ACADEMY en cas d'annulation à moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

-100 % du prix de la formation est dû, de plein droit, à NOVUNDI ACADEMY en cas d'annulation à moins de 5 jours ouvrables avant le début de la formation.

Toutefois, dans ces deux cas, si NOVUNDI ACADEMY organise dans les 6 mois à venir une session de formation identique, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

Annulation par NOVUNDI ACADEMY :

Pour des raisons pédagogiques (nombre de stagiaires trop peu important, niveau trop hétérogène du groupe), ou en cas de force majeure, NOVUNDI ACADEMY se réserve la possibilité d'annuler une session de formation, sans contrepartie financière, dans un délai de 48 heures avant le début de la formation.

NOVUNDI ACADEMY proposera alors, dans la mesure du possible, une date de report dans un délai d'un an maximum.

Pour le cas où des sommes auraient été acquises par NOVUNDI ACADEMY, ces dernières seront inscrites au compte du client et seront réutilisées pour un autre stage organisé dans l'année civile en cours.

9. RESPONSABILITE ET INDEMNITE

L'inscrit – ou selon le cas, son employeur – s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de NOVUNDI ACADEMY ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant comme assuré NOVUNDI ACADEMY pour tout agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la responsabilité de NOVUNDI ACADEMY ne puisse être recherchée ou inquiétée.

10. CONDITIONS RESTRICTIVES

NOVUNDI ACADEMY se réserve le droit :

-de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,

-d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait aux présentes conditions générales, ou au règlement intérieur des stages inter NOVUNDI ACADEMY, et ce sans indemnité ;

-d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

11. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à NOVUNDI ACADEMY en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de NOVUNDI ACADEMY pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à NOVUNDI ACADEMY pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de NOVUNDI ACADEMY.

12. LOI APPLICABLE :

Les conditions générales et tous les rapports entre NOVUNDI ACADEMY et ses clients relèvent de la loi française.

13. ATTRIBUTION DE COMPETENCES :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Pointe à Pitre quel que soit le lieu du siège ou de la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société NOVUNDI ACADEMY qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

NOS AGREMENTS ET PARTENAIRES





NOVUNDI ACADEMY
France métropolitaine

112 rue Blomet

75 015 Paris

Tél: 01 44 64 88 95

E-mail: contact@novundi-academy.com



NOVUNDI ACADEMY

Outre Mer

10, 11 rue des hibiscus – Moudong centre

97 122 Baie Mahault

Tél: 05 90 41 69 65

E-Mail: contact@novundi-academy.com

www.novundi.com

